



# **ERASMUS+**

## **Modèle de Proposition**

**Formulaire Administratif (Partie A)  
Description Technique du Project (Partie B)**

**Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur**

**EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020**

**Version 1.1  
4 mars 2020**

### **Disclaimer**

This document is aimed at informing applicants for EU funding. It serves only as an example. The actual web forms and templates provided in the Funding & Tenders Portal Electronic Submission System might differ from this example. Proposals (and annexes and supporting documents) must be prepared and submitted directly inside the Portal.





# ERASMUS+

## PROPOSITION (PART B)

# **Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

### AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veuillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

| HISTORIQUE DES CHANGEMENTS |                  |                                                                                    |
|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| VERSION                    | DATE PUBLICATION | CHANGEMENT                                                                         |
| 1.0                        | 11.02.2020       | Version initiale                                                                   |
| 1.1                        | 04.03.2020       | Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus |



**Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg**

**HENALLUX**

**Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur**

**EACEA-03-2020**

## TABLE OF CONTENTS

|                                                                                       |                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>PROPOSITION (PART B)</b> .....                                                     | <b>2</b>                    |
| <b>PAGE de couverture</b> .....                                                       | Erreur ! Signet non défini. |
| <b>ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS</b> .....                     | <b>7</b>                    |
| <b>1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus</b> .....                                      | <b>9</b>                    |
| 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus ..... | 9                           |
| 1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie .....                           | 10                          |
| <b>2. Mise en œuvre des principes fondamentaux</b> .....                              | <b>14</b>                   |
| 2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux .....                          | 14                          |
| 2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité .....   | 18                          |
| 2.3. A des fins de visibilité.....                                                    | 19                          |

## ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

### Déclaration

Je, soussignée, Marylène Pierret, Directrice-Présidente, déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
  - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
  - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
  - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
  - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

### LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

#### Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

#### **Pendant la mobilité**

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

#### **Après la mobilité**

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

#### **LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de

la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

#### À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

*Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.*

*Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.*

*Représentant légal de l'institution*

Signature du représentant légal de l'institution



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veuillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

## 1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

### 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

**Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:** X

**La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur**

**Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions :**

**Partenariats de Coopération et échanges de pratiques** X

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes ☐

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus ☐

**Partenariats pour l'innovation** X

**Erasmus Action clé 3 (KA3):**

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération: ☐

## 1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation<sup>1</sup> et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

En signant la Charte Erasmus, la Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) confirme que sa participation à Erasmus+ s'inscrit dans le cadre de sa propre stratégie de modernisation et d'internationalisation.

Cette stratégie reconnaît que la mobilité du personnel et des étudiants ainsi que les projets de coopération européenne et internationale contribuent à la qualité de ses programmes d'enseignement supérieur et à l'expérience des étudiants et des enseignants. L'Hénallux adhère aux objectifs de construction d'un espace européen de l'éducation permettant à tous les jeunes de bénéficier du meilleur niveau d'éducation et de formation qui soit, ainsi que de trouver un emploi dans toute l'Europe.

L'Hénallux souhaite atteindre ces objectifs par la mise en œuvre des activités de « Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur », « Partenariats de Coopération et échanges de pratiques » et

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr)

« Partenariats pour l'Innovation ». La participation à ces activités est étayée par :

- L'intégration de la stratégie d'internationalisation dans le plan stratégique de l'Hénallux. L'internationalisation est un des axes de développement prioritaires de la Haute Ecole ;
- L'organisation d'une mobilité de haute qualité pour apporter une plus-value au cursus de formation des étudiants, à la formation continue des membres du personnel ainsi qu'à la recherche et l'innovation ;
- Une coopération accrue avec des établissements d'enseignement supérieur en Europe et hors Europe, des entreprises, des organisations, les autorités locales et régionales ainsi que les acteurs de la société civile.

En particulier, l'Hénallux s'engage à :

- Dispenser un enseignement et une formation inclusifs et de qualité pour maintenir la cohésion de la société européenne avec des valeurs communes de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. A ces valeurs européennes, l'Hénallux ajoute les valeurs d'agilité, de bienveillance, d'ouverture, de responsabilité et de solidarité ;

Concrètement, l'Hénallux va développer et intensifier ses activités visant à développer le sentiment européen, l'engagement civique et la citoyenneté active.

- Promouvoir la mobilité de tous les étudiants et de tous les membres du personnel ;

Concrètement, l'Hénallux, par ses slogans « **Move and discover** » et « **Une expérience internationale pour tous** » indique bien la volonté de favoriser la mobilité de tous en soutenant les étudiants et le personnel les moins favorisés et ayant le moins de possibilités, et de poursuivre le développement de sa politique de non-discrimination ;

- Coopérer avec des partenaires de qualité ;

Concrètement, l'Hénallux s'engage à évaluer le partenariat et à consolider son ancrage dans les réseaux internationaux (TaxWeek, Businet, Fine, MiMO, Association Comenius, Fédération Européenne des Associations nationales d'Ingénieurs FEANI, EAIE...(Annexe 1) ;

- Assurer la reconnaissance mutuelle des qualifications et des périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger dans d'autres établissements d'enseignement et développer des activités d'enseignement intégrées et transnationales ;

Concrètement, l'Hénallux va continuer à explorer avec ses partenaires la faisabilité d'organiser des cours, des modules, des programmes communs, des doubles diplômes ;

- Promouvoir l'apprentissage des langues ;

Concrètement, la mobilité des étudiants et des membres du personnel va leur permettre de consolider et de développer les compétences linguistiques déjà acquises via les cursus de formation et l'OLS pour les uns et via l'expérience professionnelle pour les autres ; L'Hénallux met en place des modules de cours dispensés en anglais et à cette fin, offre des cours d'anglais aux enseignants qui souhaitent se perfectionner ;

- Poursuivre l'utilisation des technologies et le développement des compétences numériques dans l'éducation et promouvoir ainsi des pratiques respectueuses de l'environnement ;

Concrètement, l'Hénallux développe dans son « Plan pour le numérique » ses capacités et son matériel technologique, améliore l'utilisation de la technologie numérique et développe les compétences et les aptitudes des étudiants et des membres du personnel dans ce domaine. L'établissement avait déjà développé un plan global de formation depuis 2016 ; il a clairement déjà fait un bond en avant suite à la crise du Covid. L'acquisition de nouveaux outils numériques a permis de construire des modules de cours online et de développer les compétences numériques de tous.

- Prendre en compte les résultats du suivi interne des activités de mobilité et de coopération afin d'améliorer sa performance internationale ;

- Reconnaître l'importance et assurer la visibilité des résultats obtenus par la mobilité et les projets de coopération ;

Concrètement, l'Hénallux prévoit un plan de communication spécifique pour chaque action entreprise ;

Concrètement, l'Hénallux assure un suivi via des enquêtes et des sondages auprès des étudiants et des membres du personnel ayant bénéficié ou pas d'une mobilité et à en tirer des pistes d'amélioration pour poursuivre son internationalisation.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

L'Hénallux souhaite participer aux actions Erasmus + « *Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur* », « *Partenariats de Coopération et échanges de pratiques* » et « *Partenariats pour l'innovation* ».

L'Hénallux a développé une structure pour la gestion du programme. Celle-ci implique et mobilise toutes les parties prenantes de l'institution. A chaque niveau de structure, des personnes ont leurs propres rôles et responsabilités.

Le service des relations internationales (SRI), en lien avec le Collège de Direction, assure la mise en œuvre des actions Erasmus +. Le SRI est composé de 15 personnes (5 équivalents temps-plein) avec un coordinateur institutionnel et au moins une personne relais dans chaque implantation. La coordination institutionnelle est responsable de l'administration générale du programme Erasmus+, en particulier de la gestion et de la signature des accords interinstitutionnels, de l'alignement des objectifs de la stratégie avec les actions concrètes du terrain, ainsi que de la maintenance des sources d'informations sur la mobilité (site web, SharePoint, plateformes de gestion).

Les accords interinstitutionnels sont initiés et mis en œuvre par les départements pour assurer l'efficacité, la durabilité et la pertinence continue de la mobilité. Les membres du SRI collaborent pour opérationnaliser la politique d'internationalisation, promouvoir les opportunités de mobilité et soutenir les étudiants et le personnel dans leurs démarches.

Avec la Directrice-présidente, responsable légale de l'Hénallux et les directeurs de chaque département, le SRI assure la qualité des activités de mobilité, les accords préalables, la préparation de la mobilité, les accords d'apprentissage pour les étudiants et les accords de mobilité pour le personnel, les contrats de bourse, l'assistance au logement et à l'obtention du visa, le soutien linguistique, le mentorat et le soutien des participants mobiles, le suivi avant, pendant et après la mobilité.

En lien avec le Service des relations internationales :

- Le directeur de chaque département est responsable de la publication du catalogue de cours avant les périodes de mobilité, de la reconnaissance de la mobilité du personnel et de la publication du relevé de notes des étudiants ;
- En collaboration avec l'établissement d'envoi, les responsables des cursus de formation de chaque section conseillent les étudiants et les membres du personnel entrants et sortants pour établir le programme d'études ou de stage pour les uns ainsi que le programme de mission d'enseignement et de formation pour les autres. Avec l'équipe pédagogique, ils assurent la bonne coordination et le suivi des activités d'enseignement et de stage dans l'entreprise.
- Le Service du personnel rédige la description de fonction des personnes en charge des relations internationales en lien avec la Charte Erasmus ;
- Le Service académique assure le mécanisme de la pleine reconnaissance automatique de tous les crédits en encodant les programmes de mobilité et les notes dans les bulletins des étudiants sortants et entrants ;
- Le Service Copilote met en place les dispositions pour assurer l'inclusion de ceux qui ont moins de possibilités ;
- Le Service informatique met en place les outils nécessaires à la gestion des dossiers de mobilité, aide à la mise en place de l'EWP et à la réalisation de la carte européenne des étudiants ;
- Le Service social assure le respect de non-discrimination et effectue les enquêtes sociales qui permettent d'octroyer une aide financière à la mobilité des étudiants ;
- Le Service comptabilité assure le versement de la bourse de mobilité aux étudiants, participe à la rédaction des rapports intermédiaires et finaux des projets ;
- Le Service juridique souscrit les assurances nécessaires à la mobilité et édite la procédure à suivre en cas d'accident ; il aide dans la gestion des données à caractère personnel collectées dans le cadre des mobilités ;
- Le Service statistique fournit les données nécessaires à l'actualisation du système de conversion des notes Egracons ;
- Le Service communication aide à la réalisation des plans de communication des projets, rédige les newsletters, communique via les réseaux sociaux ;
- Le Service qualité assure un suivi « qualité » des actions menées via des sondages/enquêtes ainsi que via des rapports d'Audit effectués par AEQES ;
- Le Service FoRS collabore à la recherche de partenariats et de projets dans le domaine de la recherche et de l'innovation ;
- Le Conseil des étudiants intègre les étudiants entrants dans la communauté étudiante et dans la vie quotidienne de l'institution.

De plus, pour la mise en œuvre de ces projets, l'Hénallux diffuse et se réfère aux bonnes pratiques des

établissements d'enseignement diffusés via l'Agence Erasmus AEF.

La participation de l'Hénallux à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de la stratégie institutionnelle. Le réflexe « international » est encouragé dans tous les projets, initiatives et actions.

Les principaux axes visés par la politique d'internationalisation de l'Hénallux pourront être développés grâce au projet Erasmus+, à savoir :

- Le développement d'activités d'enseignement en langue étrangère dans le programme de cours en collaboration avec des partenaires ;
- L'acquisition de compétences linguistiques et interculturelles
- La promotion de la mobilité des membres du personnel et des étudiants et leur participation à des congrès et réunions à l'étranger, le recrutement d'enseignants étrangers,
- L'ouverture à la diversité culturelle et géographique des étudiants internationaux qu'elle accueille et leur intégration dans la vie d'étudiant ;
- Le renforcement de projets internationaux visant à enrichir les compétences de tous ;
- L'enrichissement de l'offre de formation par l'innovation pédagogique.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Les objectifs de l'Hénallux sont de poursuivre et d'intensifier le niveau et la qualité de l'internationalisation. Les impacts de la participation au programme Erasmus+ sont multiples. Ils seront évalués et mesurés annuellement par différentes méthodes.

#### 1. Un entretien individualisé avec les étudiants et les membres du personnel mobiles

- Un entretien individualisé est prévu avec chaque bénéficiaire de mobilité entrant et sortant pour évaluer la qualité de la mise en œuvre des projets de mobilité et le soutien apporté.

#### 2. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs analysés annuellement

Indicateurs de résultats pour les étudiants : Des indicateurs vérifieront l'hypothèse que le programme Erasmus + apporte une valeur ajoutée au parcours académique de l'étudiant : le nombre d'étudiants ayant effectué une période de stage dans les compétences numériques, le nombre d'étudiants ayant déclaré avoir acquis des compétences qu'ils n'auraient pas acquis dans l'établissement d'envoi, avoir amélioré leurs compétences linguistiques, leurs capacités à agir dans des situations nouvelles, à analyser des informations de façon critique, à prendre des décisions, à coopérer avec des personnes d'horizons différents, à être ouvert aux concepts tels que la démocratie, l'égalité, la citoyenneté.

Indicateurs pour les étudiants désavantagés ou à besoins spécifiques : Des indicateurs vérifieront l'hypothèse que le programme Erasmus + est inclusif : le nombre et le pourcentage d'allocataires d'une bourse études FWB par rapport population E+ totale, le nombre et le % de personnes à besoins spécifiques par rapport population E+ totale.

Indicateurs pour les membres du personnel : Des indicateurs vérifieront l'hypothèse que le programme Erasmus + permet de développer les compétences des membres du personnel : le nombre de membres du personnel (MDP) ayant échangé de bonnes pratiques durant leur séjour, effectué une formation en matière de pédagogie et/ou de conception de programmes de cours, développé de nouvelles méthodes d'enseignement, amélioré leurs compétences linguistiques, basculé vers l'anglais comme langue d'enseignement (traduction de supports de cours en anglais...), être satisfait de leur mobilité, élargi leur réseau professionnel.

Indicateurs de résultats pour l'institution : Des indicateurs vérifieront l'hypothèse que le programme Erasmus + permet d'évoluer sur le plan international : le nombre et la durée de mobilité de chaque type (SMS, SMP, STT et STA- réelle et virtuelle), le % de cours en anglais par rapport à l'offre globale, le % d'étudiants échanges Erasmus+ IN par rapport à la population globale, le % diplômés avec expérience Erasmus+, le nombre de mobilités experts invités, le nombre et équivalents temps plein attaché au service

des relations internationales, le nombre de partenaires actifs durant l'année en cours, le nombre de nouveaux accords signés durant l'année en cours, le nombre de projets pédagogiques mis en place avec un partenaire ainsi que le nombre de participants, le nombre d'activités d'enseignement transnationales, la liste des outils élaborés au cours de l'année pour favoriser la mobilité des étudiants et des membres du personnel, la liste des actions de promotion/visibilité de la mobilité et des projets de coopération dans le cadre de l'action clé 2 menés au sein de l'Hénallux, la liste des activités d'intégration destinées aux étudiants entrants, la liste des activités de préparation interculturelle des étudiants sortants, la liste des activités d'enseignement dispensées en anglais, l'analyse des évaluations des partenariats et des participants aux projets de mobilité.

**Indicateurs de résultats en dehors de l'institution :** Des indicateurs vérifieront si le programme Erasmus+ permet de renforcer les liens entre l'établissement et le niveau local ou régional : le nombre d'étudiants entrants placés dans les entreprises de la région ou au niveau local, le nombre d'événements locaux avec la commune ou un autre local (Intégrations days- BEP

**Indicateurs sur l'employabilité :** Des indicateurs vérifieront si le programme Erasmus + permet de favoriser l'insertion socio professionnelle des étudiants (employabilité) : le nombre d'étudiants ayant déclaré avoir plus de chance d'obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi après une mobilité Erasmus+.

### 3. Des enquêtes

En collaboration avec le service Qualité et le service Informatique, le Service des Relations internationales effectue des enquêtes en interne auprès de ses étudiants et des membres du personnel. Par ailleurs, le programme EWP d'Erasmus + aura un impact sur la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement.

En terme de calendrier, l'Hénallux vise à développer simultanément tous ses objectifs à travers les 3 actions du programme Erasmus +, à répertorier annuellement les indicateurs listés ci-dessus et à en assurer une progression tant qualitative que quantitative. En fin de programme nous espérons atteindre 25% de mobilités étudiants sortants, un supplément de 10% d'étudiants entrants et 30% d'étudiants et de membres du personnel ayant pu bénéficier d'une expérience internationale.

## 2. Mise en œuvre des principes fondamentaux

### 2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

#### **L'Hénallux met en place ces mesures pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel :**

Dans son projet pédagogique, social et culturel, l'Hénallux inscrit le combat contre toute forme de discrimination. Convaincue que la diversité est une richesse pour tous, et conformément à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'Hénallux accueille tous les étudiants et les membres du personnel sans aucune distinction sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle".

Dans toutes les étapes de la mobilité - avant, pendant et après la mobilité- les informations et les procédures de sélection et d'attribution des bourses sont accessibles à tous les étudiants et les membres du personnel de façon équitable et transparente. Plusieurs canaux de communication sont utilisés : Les Forums "Mobilités" (rencontre entre les étudiants ayant déjà effectué une mobilité et les futurs étudiants en mobilité), les réunions individualisées et en groupe classe dans chacun des départements, le site web de l'Hénallux, la page Facebook des relations internationales et des départements. Une personne relais des relations internationales dans chaque implantation informe et répond à toutes les demandes des étudiants et des membres du personnel en présentiel et via les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

#### **L'Hénallux garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.**

Pour les étudiants et les membres du personnel, l'Hénallux :

- a créé un slogan "**Une expérience internationale pour tous !**" qui traduit sa volonté d'internationalisation et d'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités ;
- via les membres du service des relations internationales, assure un soutien et un suivi régulier de toutes les

demandes des étudiants et des membres du personnel ;

- développe le concept d'internationalisation à la maison (I@H) pour offrir une expérience internationale aux étudiants/membres du personnel ayant des responsabilités familiales, des emplois à temps partiel et aux participants à des programmes où il est difficile d'être mobile ;

- assure l'accès aux informations en anglais (« *Guide pratique* » pour les étudiants entrants et brochure générale de la Haute Ecole ;

- suite à la pandémie du Covid, a mis en place la mobilité mixte (cours et stages) associant une mobilité physique à court terme et une composante virtuelle, avec les mêmes services que ceux offerts lors d'une mobilité physique de longue durée dans le respect des principes de la Charte Erasmus ;

- communique tout risque ou menace potentiels pour garantir la sécurité des participants, en ce compris ceux qui pourraient présenter des soucis de santé. Un lien sur le web indique la stratégie institutionnelle sur la sécurité et la prévention dans le cadre des échanges (Annexe 2.1.). Pour les participants sortants, l'Hénallux a souscrit une assurance en responsabilité civile, assurance voyage, accident et maladie grave et décès (Annexe 2.2.).

- veille à ce que tous les besoins des participants en matière de soutien puissent être satisfaits et que leur vie privée soit respectée (via la "*Déclaration de protection de la vie privée à l'égard des données personnelles des étudiants*" du règlement des études (Annexe 2.3.) et le *Règlement de travail des membres du personnel* ;

- accompagne chaque participant dans le développement de ses compétences pour participer à son épanouissement professionnel et personnel.

#### Spécifique pour les étudiants, l'Hénallux

- offre aux étudiants entrants les mêmes services et droits que tout étudiant régulièrement inscrit à l'Hénallux. L'étudiant entrant est enregistré dans la base de données étudiants, reçoit une carte d'étudiant, a accès aux bibliothèques et laboratoires ainsi qu'aux examens sans frais supplémentaires ;

- via le **Fonds social**, octroie une aide financière à la mobilité des étudiants sur base d'une enquête sociale (Annexe 2.4.). Durant la crise du Covid, l'Hénallux a fourni un ordinateur aux étudiants qui n'en disposait pas.

- via le service **Copilote**, accompagne les étudiants avec des difficultés liées à un handicap, à un problème de santé, à un besoin spécifique, vers la réussite de leur formation en mettant en place des mesures personnalisées, comme par exemple : installation d'une rampe pour fauteuil roulant, explication personnalisée des matières par un accompagnateur individuel, mise à disposition d'un logiciel spécialisé pour la dyslexie, adaptation des supports écrits adaptation du temps d'examen (Annexe 2.5.) ;

- via le **Service d'Accompagnement à la Réussite** (SAR), permet aux étudiants de surmonter leurs difficultés liées au parcours académique, de se sentir à l'aise dans son métier d'étudiant et propose un accompagnement spécifique. Les services **Rebond et Relance** aident les étudiants dans leur choix d'études ;

- via la "**Maison des étudiants**" peut fournir un logement temporaire et un accompagnement personnalisé aux étudiants en situation d'urgence (Annexe 2.6.) ;

- offre des conseils et un soutien aux étudiants entrants victimes de fraude ou de discrimination ;

- a établi des critères communs de sélection à la mobilité pour ses étudiants sortants (Annexe 2.7.) ;

Le **Conseil des étudiants** a pour mission de défendre et promouvoir les intérêts des étudiants et de les informer sur leurs droits, sur la vie de l'établissement d'enseignement supérieur et sur les possibilités pédagogiques qui leur sont offertes.

Spécifique pour les réfugiés, l'Hénallux propose des cours de Français Langue Etrangère (FLE), apporte un soutien pédagogique par les étudiants stagiaires du Certificat FLE (fondé sur le Cadre européen commun de référence) et organise une journée de sensibilisation *Divers'day* sur la question migratoire.

Parallèlement à ces mesures, l'Hénallux a mis en place un système qui permet aux membres du personnel bénéficiaire d'une mobilité d'introduire en ligne une demande d'aide, de proposer une suggestion, de signaler un problème et de partager un compliment. Ce service en ligne sera accessible prochainement à tous les étudiants. De plus, chaque bénéficiaire de mobilité pourra introduire ses questions, commentaires ou plaintes éventuelles auprès du responsable Erasmus + de l'institution, à l'adresse indiquée dans l'accord bilatéral.

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne<sup>2</sup>

Pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et permette ainsi à chaque étudiant partant étudier à l'étranger de s'identifier et de s'inscrire facilement et en toute sécurité par voie électronique dans des établissements d'enseignement supérieur en Europe, leur évitant ainsi de devoir s'occuper des procédures

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr)

d'inscription et des formalités administratives sur place, l'Hénallux met en place les mesures suivantes :

- Travailler en étroite collaboration avec le service informatique, le service de gestion des cartes d'étudiants et le service communication dès 2020 pour pouvoir fournir la carte d'étudiant européenne dans les délais fixés par l'Europe, si possible en septembre 2021 ;
- Depuis avril 2020, le Dashboard Erasmus fourni gratuitement et la plateforme OLA sont en phase de testing (avec des étudiants et des partenaires). Les informations sur l'Hénallux sont accessibles via l'application Erasmus + (personnes de contact, procédures...). Le testing de la mise en place des accords bilatéraux se poursuit en mai-juin 2020.
- S'engager à mettre en place le système selon les échéances prescrites : gérer les accords bilatéraux et les conventions d'études en ligne en 2021, gérer les nominations et accepter/recevoir les étudiants en 2022, échanger les relevés de notes des étudiants en 2023 ;

Parallèlement à la mise en place du dispositif :

- Poursuivre la formation des membres du service des relations internationales. Ceux-ci ont déjà assisté aux conférences, formations et ateliers proposés (atelier organisé par l'AEF-EUROPE en janvier 2019, Semaine internationale à Luxembourg Digitalisation d'Erasmus+ en avril 2019, Conférence Erasmus Goes Digital au Luxembourg en février 2020, Webinar IIA en mars 2020 (en vidéo) ;
- Dès septembre 2020, informer et former le personnel concerné (enseignant et administratif) sur le fonctionnement du Dashboard et de la plateforme OLA et sur les échéances à respecter avec réalisation de tutoriels et formation en présentiel (Annexe 2.8.) ;
- Promouvoir l'utilisation de l'application mobile Erasmus + auprès des étudiants via des séances d'informations en présentiel et la procédure de candidature ;
- L'établissement est déjà actif dans le projet Egracons et est donc prêt à l'utilisation de cette plateforme lors de l'établissement des relevés de notes, ce qui faciliterait encore davantage les procédures de reconnaissance entièrement numérisées et automatiques.

**Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.**

En lien avec la stratégie institutionnelle en matière de durabilité, l'Hénallux a déjà pris ses responsabilités dans la lutte pour le développement durable et s'est inscrite dans un vaste projet ZERO WASTE « *Responsables tous ensemble, vert...le futur* ». La Haute-Ecole vise une gestion durable des déchets au sein de ses départements et plus particulièrement leur réduction. Tous les enseignants, étudiants, membres de personnel administratif peuvent se déclarer « *ambassadeurs* » et veiller à la bonne réalisation des objectifs.

L'Hénallux soutient tous les projets des étudiants et des membres du personnel pour le développement durable. A titre d'exemple, trois groupes d'étudiants et leurs enseignants ont reçu via le BEP-Environnement, le "Prix du Développement Durable" pour leurs excellents projets de business plan d'entreprise (*Soléculaire, Zoupa et Home Garden*).

Une stratégie d'e-learning a été développée au sein de l'Hénallux. Les services e-learning, pédagogique et informatique développent ensemble les outils nécessaires au développement de l'enseignement à distance. Ils assurent aussi la formation continue des enseignants et ont mis en place un Forum d'échanges de pratiques.

L'utilisation des outils informatiques et technologiques limitent les documents papier : système EWP d'Erasmus+, supports de cours numériques, visioconférences, e-learning, Moodle, SharePoint, plateformes de gestion, réseaux sociaux, e-mails, Teams...

En lien avec les concepts de mobilité et d'internationalisation, l'Hénallux compte poursuivre et développer les activités d'internationalisation à domicile (I@H) qui contribuent à l'acquisition par les étudiants de savoirs, de compétences et d'aptitudes « internationales » :

- Offrir des cours de langue ;
- Organiser des modules de préparation interculturelle ;
- Organiser des semaines internationales ;
- Offrir des cours dispensés en anglais. Actuellement, l'Hénallux propose deux modules de cours en anglais de 30 crédits - International Business Skills et Teacher Training ;
- Accueillir des enseignants appartenant à des établissements étrangers ;
- Inciter les enseignants à intégrer les ressources acquises de par leurs expériences internationales dans

leurs activités d'enseignement ;

- Valoriser les étudiants sortants et entrants lors des Forums mobilités et lors des séances d'information dans les départements ;
- Développer des projets de « *Collaborative Online International Learning* » dans les cursus de formation.

De plus, l'Hénallux s'engage à promouvoir un comportement responsable et durable parmi ses participants afin qu'ils utilisent les moyens de transport durables pour limiter ou réduire l'impact négatif de la mobilité sur l'environnement.

Veuillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

#### Avant la mobilité

Pour préparer et sensibiliser les étudiants sortants au choc culturel et ainsi leur permettre de mieux s'adapter à leur nouveau milieu, l'Hénallux organise plusieurs modules de préparation interculturelle durant l'année en collaboration avec le Pôle de Liège-Luxembourg.

Pour sensibiliser les étudiants sortants et entrants au sentiment européen, la Commission « Mobilité internationale » du Pôle de Namur dont l'Hénallux fait partie organise avec le BEP Europ Direct (Bureau Economique de la Province) plusieurs activités pour 2020-2021 :

- Une conférence sur l'Union européenne avec la présence de deux députés européens ;
- Une visite du Parlement européen à Bruxelles avec une présentation de la Commission européenne par un fonctionnaire européen et la possibilité d'assister à une séance plénière pour observer le processus de vote.

#### Pendant la mobilité

Pour permettre une meilleure intégration des étudiants entrants, la Commission internationale du Pôle de Namur et du Pôle Liège Luxembourg en lien avec l'ESN (Erasmus Student Network) organise chaque année ces programmes et activités :

- Programme « *Integration weeks* » : durant les deux semaines précédant la rentrée académique, ce programme est destiné aux étudiants entrants. Il a pour but d'accueillir ces étudiants, de favoriser leur intégration au sein la région namuroise et de les mettre en relation avec les étudiants belges. Dans ce cadre, des cours de français langue étrangère (ou des tables de conversations en anglais) et des visites culturelles sont organisés. Le programme peut être valorisé par 3 crédits ECTS.
- Programme « *Integration days* » : organisé pendant 2 à 3 jours avant le début du deuxième quadrimestre, ce programme permet d'accueillir les étudiants entrants afin de favoriser leur intégration au sein de la région namuroise. Il est composé d'activités culturelles principalement.
- Programme « *Discover Belgian culture* » : organisé sur une journée destinée aux étudiants entrants
- Activités culturelles : dans la continuité des Integration weeks, des activités culturelles sont également organisées au cours de l'année académique, en particulier pour les étudiants entrants arrivant au second quadrimestre.
- Activités pour sensibiliser les étudiants au sentiment européen durant les semaines internationales : visite du Parlamentarium.

Ces programmes favorisent non seulement l'intégration des étudiants entrants dans l'établissement d'accueil mais ils permettent aussi aux étudiants et aux membres du personnel de l'Hénallux qui les accompagnent d'aider à surmonter les préjugés et les conduisent à l'acceptation de la diversité culturelle.

#### Après la mobilité

Après la mobilité, des réunions de débriefing et un suivi individualisé sont assurés pour les étudiants sortants dans chacun des départements pour permettre une meilleure adaptation au choc du retour au pays. Ce suivi permet de se réadapter au rythme et aux us et coutumes de la vie d'étudiant à la Haute Ecole. L'Hénallux organise des « *Forums mobilité Erasmus* » destinés aux membres du personnel et aux étudiants. Pendant ces Forums, les bénéficiaires de mobilité entrants et sortants agissent en véritable ambassadeurs de la mobilité. Ils partagent les nouvelles compétences acquises avec des candidats potentiels ou des groupes cibles ayant moins de possibilités. Ils leur expliquent comment surmonter les obstacles à la mobilité. Les témoignages et les rapports de mobilité laissés par les étudiants sortants favorisent une réflexion sur l'expérience acquise par la mobilité. En lien avec le Conseil des étudiants, L'Hénallux s'engage aussi à soutenir tout projet de formation de communautés d'anciens étudiants ayant bénéficié du programme Erasmus + pour partager les bénéfices de leur expérience internationale.

De plus, l'Hénallux souhaite accompagner tous les étudiants (mobiles et non mobiles) dans leur rôle de citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire en suscitant et en renforçant des actions individuelles et collectives. L'Hénallux désire mettre en place dans les programmes de formation une **Unité d'enseignement citoyenne** incluant des activités d'enseignement qui rendent les étudiants conscients des enjeux sociétaux et qui favorisent des comportements pour un monde plus juste, plus solidaire et plus durable. Cette unité d'enseignement permettrait de développer des compétences au-delà du cadre de l'éducation formelle via des actions concrètes au service de la société, des formations en lien avec ces actions

proposées, des moments de partage d'expérience, des promotions et d'évaluation de projets. Plus spécifique à l'internationalisation, le parrainage des étudiants entrants serait prévu. Un cahier des charges déterminerait les actions à réaliser : prendre contact avec l'étudiant entrant avant arrivée, l'informer sur l'Hénallux, le programme des cours, l'accueillir à l'Hénallux/kot, le guider et lui donner les infos pratiques relatives à la vie quotidienne. Ensuite, l'étudiant « parrain » devrait développer un portfolio sur la dimension interculturelle acquise en rédigeant un dossier sur le pays d'origine de l'étudiant entrant, sur les démarches entreprises, les activités proposées.

De plus, l'Hénallux propose :

- Dans le domaine pédagogique, un module de cours à option « *Philosophie et citoyenneté* » de 60 heures (stages et cours) dans le cursus de bachelier Instituteur.trice primaire et un Certificat en « *Education à la Philosophie et à la Citoyenneté* » (EPC) de 30 crédits destinés aux enseignant-es du niveau fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé).
- Dans le domaine de la santé, un « *Module d'accompagnement* » de 3 crédits ECTS destiné aux étudiants en mobilité. Ce module leur permet de s'outiller pour mieux gérer leur mobilité et de poser un regard réflexif sur l'exercice de sa future profession hors de son cadre de référence culturelle.

## 2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veuillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

La reconnaissance académique est assurée par une série de mesures prises à chaque étape de la mobilité :

- Avant la mobilité

Sur base du catalogue de cours, l'étudiant propose une convention d'études établissant son programme dans l'institution d'accueil et permettant ainsi la reconnaissance des activités d'enseignement réussies dans l'institution d'envoi. Cette convention est actuellement établie sur base d'un document Word. Elle sera générée par la plateforme OLA dès 2021-2022. Cette convention est signée par le responsable de programme d'études de l'établissement d'envoi et d'accueil. L'étudiant entrant et sortant peut demander conseil tant au responsable de programme qu'au relais RI pour la conception de ce programme. Ceci assure une négociation adéquate des résultats d'apprentissage attendus qui sont valorisés par l'obtention de crédits ECTS (indiqué pour chaque unité d'apprentissage dans le catalogue de cours). Le programme de mobilité est repris dans le PAE (Programme Annuel de l'Etudiant) et signé par l'étudiant. Pour chaque activité d'enseignement, la convention indique son code, son titre, le semestre et le nombre de crédits ECTS. La mise en place de la mobilité mixte se fera sur base du même principe de concertation des catalogues de cours, basés sur le système de crédits ECTS ainsi que sur l'établissement d'une convention d'études indiquant clairement les activités d'enseignement à suivre en mobilité physique et en mobilité virtuelle. Que ce soit pour les activités de mobilités pendant le cursus de formation ou pour les doubles diplômes, l'étudiant entrant et sortant s'informe sur le système de conversion des notes via les responsables Erasmus + des établissements d'accueil et d'envoi. L'Hénallux utilise le système Egracons et fournit des explications sur ce système via le site web (Annexe 2.9.) La répartition statistique des notes pour chaque formation y est présentée et régulièrement mise à jour. Pour les mobilités qui se déroulent dans les établissements qui n'ont pas adopté Egracons, l'Hénallux met sur son site à la disposition de l'étudiant une grille de conversion des notes spécifique avec une note explicative. Dans son dossier online (plateforme internationale Hénallux), l'étudiant sortant doit clairement indiquer qu'il est informé du processus de la reconnaissance académique.

La convention de stage est établie et signée entre l'étudiant, l'entreprise d'accueil et l'Hénallux. Cette convention reprend clairement le nombre de crédits ECTS, les compétences attendues, les critères d'acquisition et les modalités d'évaluation (lieu, présentation orale/écrite.). La convention d'études ou de stage est conservée dans le dossier online de l'étudiant (plateforme internationale de l'Hénallux). L'étudiant est informé des mesures prises en cas d'échec dans l'établissement d'accueil.

- Pendant la mobilité

A titre exceptionnel, le programme d'études peut être modifié pendant les deux premières semaines de la mobilité lors de conflit d'horaires, de remplacement d'une unité d'apprentissage supprimée, d'une prolongation de la mobilité, des prérequis non respectés.). Ces modifications doivent être approuvées par l'étudiant et les responsables des établissements d'origine et d'accueil et validées par la signature des trois parties.

- Après la mobilité

L'Hénallux s'engage à émettre un relevé de notes pour ses étudiants entrants dans les 5 semaines après la fin du quadrimestre. Les étudiants entrants sont encodés dans le système de gestion des étudiants locaux (ProEco). Ainsi, le relevé de notes est généré automatiquement par le service académique en même temps que celui des étudiants locaux. Ce relevé de notes mentionne chaque cours suivi avec son code, son titre, la note et le nombre de crédits ECTS obtenus. Il est signé par le directeur du département, envoyé à l'étudiant ainsi qu'au service des Relations internationales de l'établissement d'envoi accompagné d'une grille de conversion des notes. L'Hénallux s'engage à reconnaître tous les crédits ECTS validés dans l'établissement d'accueil sur base du contrat d'études ou du contrat de stage signé avant la mobilité (Annexe 2.10.). Aucun travail supplémentaire n'est demandé à l'étudiant pour valider ces crédits ECTS. Le relais international de l'Hénallux reçoit les relevés de notes des étudiants sortants de la part

des établissements d'accueil. Il convertit ces notes par le système Egracons ou sur base des grilles de conversion spécifiques et les transmet au service académique responsable du système de gestion des étudiants (ProEco). Le relevé de note annuel des étudiants édité par le service académique indique l'intitulé du cours dans la langue, la note et le nombre de crédits ECTS obtenus. Il est signé par le directeur du département. Pour les stages, les modalités d'évaluation prévues dans le contrat sont appliquées et reprises dans un relevé de notes signé par le directeur du département et le responsable de l'entreprise d'accueil. Les deux relevés de notes de l'étudiant (mobilité et Hénallux) sont conservés dans le dossier online de l'étudiant (plateforme internationale Hénallux). Ils seront édités via la plateforme OLA du projet EWP dès que le système sera disponible. Conformément aux normes convenues par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), chaque diplômé de l'Hénallux reçoit un Supplément au diplôme. Toute activité de mobilité à l'étranger sera explicitée dans la partie correspondante avec les modules, unités suivis dans l'établissement d'origine mais aussi les modules, unités et activités de formation reconnus entrepris pendant la période de mobilité ainsi que le nom de l'établissement d'accueil (établissement d'enseignement supérieur ou entreprise). Ces informations seront indiquées dans la langue nationale et le cas échéant dans au moins une des principales langues européennes. Dans le cas de diplômes doubles ou conjoints, le supplément au diplôme indiquera le nom et le statut des établissements d'enseignement partenaires qui délivrent le diplôme avec la langue d'enseignement, une explication sur le système de notation convenu par les établissements délivrant ces diplômes.

Toujours en lien avec les recommandations européennes, l'étudiant pourra introduire ses questions, commentaires ou plaintes éventuelles concernant son relevé de notes auprès du responsable Erasmus + de l'institution, tel qu'indiqué dans l'accord bilatéral.

**Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel :**

L'Hénallux a bien noté que la mobilité du personnel lui apporte une ouverture très large et lui permet d'intensifier son processus d'internationalisation. De plus, la mobilité du personnel a un effet multiplicateur sur la mobilité de tous les groupes cibles. Pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel, le Collège de Direction s'est engagé à ajuster les attributions (inclure la mobilité dans la charge de travail lorsque des frais de personnel sont prévus dans les projets), prévoir une période sans cours pour susciter les mobilités, ne pas faire récupérer les heures manquées lors de la mobilité, adapter les horaires de cours, inciter à la mobilité, accorder une attention particulière aux membres du personnel bénéficiaires d'une mobilité, permettre plus de partage (midi partagé). En lien avec le Collège de Direction, le service des relations internationales est à la disposition de tous les membres du personnel pour échanger sur un bilan de compétences et proposer une mobilité adaptée à leur profil qui permette soit de se spécialiser ou soit d'ouvrir d'autres horizons. Chaque membre du personnel bénéficiaire d'une mobilité a l'occasion de partager son expérience avec ses pairs, via le Forum mobilité de l'Hénallux et/ou dans l'implantation dans laquelle il travaille. Il a une réunion individuelle avec le relais des relations internationales et son directeur pour discuter de la manière dont il va transférer son expérience de mobilité dans son propre département. Par principe, le fait d'octroyer une mobilité à un membre du personnel est non seulement une belle reconnaissance de son travail mais aussi une certitude que la mobilité va d'office avoir un impact positif sur lui-même, sur son travail et sur l'institution.

Depuis 2020, le service des relations internationales informe clairement le membre du personnel intéressé par une mobilité sur la valorisation de la mobilité. Le niveau de reconnaissance actuel accordé aux membres du personnel par l'Hénallux semble convenir car la synthèse des rapports en ligne des membres du personnel bénéficiaires d'une mobilité indique 100 % de satisfaction générale et le nombre de mobilités des membres du personnel augmente chaque année. L'Hénallux va poursuivre ses efforts dans ces différents domaines d'actions :

- Informer et communiquer : organiser des Forums mobilités des membres du personnel, permettre plus d'échanges entre membres du personnel ayant bénéficié d'une mobilité et les candidats potentiels, mieux informer sur le financement, insister sur les possibilités de se former à l'étranger (mobilité réelle ou virtuelle), créer une communauté de membres du personnel ayant déjà bénéficié d'une mobilité ;
- Intégrer l'expérience internationale dans le dossier du membre du personnel : reconnaître les compétences acquises pendant la mobilité, tenir compte de cette expérience dans l'évaluation, inciter les enseignants à insérer leur expérience dans leur cours ;
- Lever les freins : rassurer les membres du personnel face à leurs appréhensions de l'inconnu, proposer des cours de langue pour améliorer leurs compétences linguistiques, soutenir les membres du personnel dans les tâches administratives. Pour limiter l'impact de la mobilité sur les responsabilités professionnelles de l'enseignant, l'Hénallux prévoit d'organiser des échanges mutuels d'enseignants avec l'établissement d'accueil. Pour rapprocher le monde du travail avec le milieu de l'enseignement, l'Hénallux a le projet d'inviter du personnel d'entreprise à enseigner aux étudiants (non mobiles) pendant que d'autres étudiants /jeunes diplômés effectuent un stage dans cette même entreprise.

### 2.3. A des fins de visibilité

**Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.**

La promotion régulière des activités du programme est réalisée selon le plan de communication proposé par l'AEF. Nos principaux objectifs de cette promotion sont :

- Partager les résultats, les bonnes pratiques, les acquis, les conclusions de projets ;
- Mettre en évidence la dimension européenne et internationale acquise à travers le projet Erasmus+

L'Hénallux souhaite promouvoir :

- Les réponses aux appels à projets internationaux ;
- Les possibilités de mobilités des étudiants et du personnel entrants et sortants, le partenariat, le montant des bourses de mobilité ;
- Les résultats des activités tels que le nombre de bénéficiaires de mobilité (étudiants et personnel entrants et sortants), les compétences acquises pendant la mobilité, le niveau de satisfaction générale de la mobilité, les retours d'expériences, les impacts de la mobilité sur les étudiants, sur le personnel, sur l'Hénallux et l'employabilité ;
- Les bonnes pratiques : la plateforme de gestion des mobilités, les nouveaux slogans « **Move and discover** » et « **Une expérience internationale pour chacun** » déclinés sur des supports promotionnels (selon la Charte graphique de l'Hénallux) ;

Ces informations sont diffusées soit avant la mobilité, pendant, au stade du rapport final ou encore après le projet.

Notre public cible est :

- Les étudiants (présents, à venir), les membres du personnel ;
- Les autorités institutionnelles : Conseils de département, Organe de gestion, Collège de Direction, Conseil de Direction, Conseil d'Administration, Conseil pédagogique, Conseil social ;
- Les autorités politiques (Fédération Wallonie Bruxelles, ARES, AEF...) ;
- Les pairs, les réseaux, les partenaires, les parties prenantes, les Pôles académiques ;

Ces résultats sont diffusés via :

- Des événements Haute Ecole : les journées portes ouvertes et les Forums mobilités Erasmus qui permettent le partage d'expérience ;
- Des supports écrits : rapport d'activités de la Haute Ecole, résumés de projets, Folder, Roll-up ;
- Des séances d'informations dans les départements individualisées ou en groupe classe ;
- Les médias/réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Messenger... ;
- La participation à la plateforme Erasmus Project Result ;
- La diffusion de résultats des projets lors de congrès et de conférence ;
- La visibilité du logo Erasmus+ dans toutes les activités de promotion Erasmus+.
- Les newsletters, le mailing.
- Le site Web : brochure de présentation (version FR et EN) de la Haute Ecole, témoignages des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité (dont vidéo en continu), « *Guide pratique* » destiné aux étudiants entrants (version FR et EN), cartographie des étudiants en mobilité (Annexe 2.11.), intranet de l'Hénallux, « *Institutional Factsheet* » (Annexe 2.12.) indiquant toutes les informations et procédures nécessaires à la mobilité des étudiants entrant, document « *Our national and international collaboration projects and possibilities* » destiné aux partenaires reprenant tous les projets de collaboration des départements (Annexe 2.13)

Lien où sera hébergée la Charte Erasmus : <https://services.henallux.be/international/fr/cse/>  
English summary Annexe 3

**Veuillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.**

La Charte Erasmus est un projet institutionnel qui implique tous les acteurs de la Haute Ecole : les étudiants, le personnel, les autorités institutionnelles ainsi que les services centraux et transversaux. La responsabilité de la communication et de l'application des principes de la Charte Erasmus est confiée :

- Au niveau de la Haute Ecole, à la Directrice-Présidente, représentante légale de l'Hénallux et responsable des relations internationales, au Collège de direction ainsi qu'à la coordinatrice institutionnelle des relations internationales.
- Au niveau de chaque département, par les Directeurs et la personne relais des relations internationales.

De plus, chaque service central a reçu une mission « Internationale » bien déterminée dans le cadre de sa fonction (voir supra). La communication et l'application des principes de la Charte font partie intégrante de la description de mission du Service des relations internationales et du descriptif de fonction de chaque relais. Dès l'obtention de la Charte Erasmus, les principes seront diffusés par e-mail à l'ensemble du personnel et des étudiants ainsi qu'aux autorités institutionnelles. Ils seront publiés sur le site internet mentionné supra en français et en anglais et affichés dans chaque implantation. Un article sera publié sur notre site web et envoyé à l'ensemble du partenariat. En lien avec le Collège de direction et les services centraux de l'Hénallux, le service des relations internationales assure la qualité des activités de mobilité. Les principes de la Charte seront intégrés dans les dossiers de mobilité des étudiants et des membres du personnel (plateforme des dossiers online, contrat de bourse, accumulation de crédits...). L'outil d'auto-évaluation de l'ECHE sera utilisé à l'Hénallux à tous les niveaux. Il sera utilisé comme référence pour fixer des objectifs à court et à long terme et chaque fois que de nouvelles activités du programme sont introduites au sein de l'établissement.

**Annexe 1. Liste des associations/réseaux internationaux**

| Nom                                                                             | Acronyme | Site web                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Space Network                                                                   | -        | <a href="https://www.space-network.org/">https://www.space-network.org/</a>                                         |
| Businet- Global higher education network                                        | BUSINET  | <a href="https://www.buset.net.uk/">https://www.buset.net.uk/</a>                                                   |
| Fédération européenne des enseignants en sciences infirmières                   | Fine     | <a href="http://www.fine-europe.eu/">http://www.fine-europe.eu/</a>                                                 |
| Midwives Moving On                                                              | MiMO     | <a href="https://fr.facebook.com/pg/midwivesmovingon/posts/">https://fr.facebook.com/pg/midwivesmovingon/posts/</a> |
| Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone | SIDIIEF  | <a href="https://sidiief.org/">https://sidiief.org/</a>                                                             |
| European Nursing Module                                                         | ENM      | <a href="https://www.enm-network.com/">https://www.enm-network.com/</a>                                             |
| International Confederation of Midwives                                         | ICM      | <a href="https://www.internationalmidwives.org/">https://www.internationalmidwives.org/</a>                         |
| Association Comenius<br>Réseau européen d'instituts de formation d'enseignants  | -        | <a href="http://www.associationcomenius.org/">http://www.associationcomenius.org/</a>                               |
| Fédération Européenne des Associations nationales d'Ingénieurs                  | FEANI    | <a href="https://www.feani.org/">https://www.feani.org/</a>                                                         |
| European Association for International Education                                | EAIE     | <a href="https://www.eaie.org/">https://www.eaie.org/</a>                                                           |

## **Annexe 2. Liens vers le site web Hénallux pour informations complémentaires**

- 2.1. Stratégie institutionnelle sur la sécurité et la prévention dans le cadre des échanges  
<https://services.henallux.be/international/fr/etudiants/outgoing/index.php?p=214>
- 2.2. Assurance participants sortants  
<https://services.henallux.be/international/fr/etudiants/outgoing/index.php?p=64>
- 2.3. Règlement des études, des examens et disciplinaires  
[https://www.henallux.be/sites/default/files/reed\\_2019-2020\\_et\\_annexes\\_vf.pdf](https://www.henallux.be/sites/default/files/reed_2019-2020_et_annexes_vf.pdf)
- 2.4. Décision d'octroi par le Fonds social d'une aide financière à la mobilité de l'étudiant  
<https://services.henallux.be/international/fr/etudiants/outgoing/index.php?p=61>
- 2.5. Besoins spécifiques et Service Copilote  
<https://services.henallux.be/international/fr/etudiants/outgoing/index.php?p=192>
- 2.6. Maison des étudiants pour étudiants en situation d'urgence  
<https://www.henallux.be/logements-durgence-maison-des-etudiants>
- 2.7. Critères de sélection à la mobilité des étudiants  
<https://services.henallux.be/international/fr/etudiants/outgoing/index.php?p=49>
- 2.8. Exemple tutoriel OLA-EWP
- 2.9. Système de conversion de notes et transfert de crédits Egracons  
<https://services.henallux.be/international/fr/etudiants/outgoing/index.php?p=145>
- 2.10. Reconnaissance académique de la mobilité d'études et de stages  
<https://services.henallux.be/international/fr/etudiants/outgoing/index.php?p=146>
- 2.11. Cartographie des étudiants en mobilité  
<https://international.services.henallux.be/stats/henallux.php?aa=2019>
- 2.12. Institutional Facsheet  
<https://services.henallux.be/international/fr/contacts/index.php>
- 2.13. Our national and international collaboration projects and possibilities  
<https://services.henallux.be/international/doc/documents/2019-2020/H%C3%A9nalluxCollaborationProjects.pdf>

### **Annexe 3 English summary**

L'Hénallux has 6500 students and 800 staff members. It offers bachelor's and master's degrees, years of specialization and continuing education. L'Hénallux wishes to participate in the Erasmus + programme in order to achieve its objectives of modernisation and internationalisation and contribute to the construction of a European education area. Hénallux wishes to achieve these objectives through activities of "Mobility of students and staff in higher education", "Cooperation partnerships and exchanges of practices" and "Partnerships for Innovation". Participation in these activities is supported by the integration of the internationalisation strategy in Hénallux's strategic plan, quality mobility to bring added value to student training, continuing training of staff members, research and pedagogical innovation, cooperation with higher education institutions inside and outside Europe, companies, local and regional authorities and civil society actors. The expected results are : Developing civic engagement and active citizenship, increasing the number of mobilities for all without distinction "An international experience for all", ensuring a quality partnership, developing transnational teaching activities and internationalisation at home, improving the language and intercultural skills of students and staff, developing the digital skills of students and staff and thus promoting environmentally friendly practices (via EWP), ensuring the visibility of the results obtained. Indicators will be analysed annually in relation to students, staff, impact inside and outside the institution, employability. Henallux hopes for an international experience for 30% of the students and staff members.